

# Policy Brief

## PROMOUVOIR UN CHANGEMENT SOCIAL POUR UNE EGALITE DES GENRES DANS LA GOUVERNANCE DE L'ACCES ET DU CONTROLE DES RESSOURCES ET SERVICES LIES A L'EAU ET AU FONCIER AU BENIN

### Messages clés

- ☞ L'égalité entre les hommes et les femmes, les migrants et les autochtones et toutes les couches vulnérables est un droit humain fondamental et simultanément, un passage obligé pour la réalisation de l'accès universel aux ressources et services liés à l'eau et au foncier
- ☞ La disponibilité de l'information foncière apparaît de plus en plus indispensable de nos jours où les décideurs politiques semblent prendre conscience de la place centrale de la question foncière dans les politiques de développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté
- ☞ Les arrangements institutionnels relatifs à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau tiennent rarement compte du rôle primordial des femmes comme gestionnaires, utilisatrices d'eau et gardiennes de l'eau
- ☞ La lutte contre l'inégalité de genre - y compris en ce qui concerne l'accès aux ressources et services liés à l'eau et au foncier et le contrôle de ceux-ci, accélère l'impact des politiques, stratégies, programmes, projets, et assure l'atteinte des ODD.
- ☞ Il faut davantage de ressources pour planifier plus d'actions

publiques, non seulement en prenant effectivement en compte les besoins et les aspirations spécifiques des femmes, mais aussi en co-construisant les projets avec elles

### Introduction

Cette note d'orientation politique rappelle dans un premier temps, les comportements, les pratiques, et les normes sociales qui sous-tendent les inégalités de genre dans l'accès et le contrôle des services et ressources liés à l'eau et au foncier au Bénin et notamment dans la portion béninoise du bassin de la Volta. Elle appelle ensuite les décideurs politiques tant au niveau local que national, à la mobilisation de moyens financiers et humains pour obtenir un changement social en faveur d'une égalité des genres dans la gouvernance de l'accès et du contrôle des ressources et services liés à l'eau et au foncier au Bénin. Il s'agit d'un des résultats de l'étude conduite par le programme Eau, Climat, Développement et Egalité des Genres (WACDEP-G) en 2022 au Bénin sur *l'Inventaire et l'analyse détaillés des inégalités de genre à l'échelle des réseaux institutionnels et processus de gouvernance de l'accès et du contrôle des ressources et services liés à l'eau et au climat au Bénin.*

## Quels sont les comportements, les pratiques, et les normes sociales qui sous-tendent les inégalités de genre dans l'accès et le contrôle des services et ressources liés à l'eau ?

Les principales contraintes qui empêchent les différents groupes d'acteurs, notamment de femmes, de jeunes, de migrants et de personnes porteuses de handicap, d'accéder aux ressources en eau, sont essentiellement les constructions sociales fondées sur le sexe et la vulnérabilité, et les relations de pouvoir au sein de la communauté.

### ↳ **Corvée d'eau, une œuvre généralement féminine**

Il est socialement admis que la corvée d'eau et la réalisation de la plupart des tâches liées à l'eau dans le ménage incombent à la gent féminine.

L'approvisionnement en eau est réservé exclusivement aux femmes et aux filles, surtout dans les milieux ruraux des localités de la portion béninoise du bassin de la Volta. Cette pratique est fondée sur des attitudes sous-tendues par plusieurs types de perceptions : « l'homme ne va pas chercher l'eau », « l'eau est une question de femme », « l'eau est un élément d'accueil et d'hospitalité, (il faut la goûter avant de la remettre à l'étranger) et c'est la femme, avec toute sa féminité qui doit la puiser et la donner », « C'est un signe de domination de la femme dans le foyer si le mari va chercher l'eau », etc. Au regard de ces perceptions, si l'homme participe à cette corvée d'eau, il subit la honte et les critiques de la société et cela peut compromettre sa participation à certains groupes sociaux. Or, dans certaines ères

culturelles comme chez les Fon par exemple, même si la corvée d'eau incombe à la gent féminine, force est de constater que certains hommes font aussi cette corvée d'eau en partie ou sur toute la chaîne de l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). C'est ainsi qu'on voit des hommes avec leurs bidons dans un pousse-pousse ou sur un vélo accomplissant l'entièreté de la corvée d'eau. Dans la chaîne de l'AEP, d'autres hommes se chargent uniquement de l'exhaure de l'eau.

### ↳ **Faible présence des femmes dans les instances de prise de décision**

Les femmes semblent avoir encore très peu de pouvoir et d'influence par rapport aux hommes tant dans le ménage qu'en dehors du ménage. Dans la portion béninoise du bassin de la Volta, les femmes ont plus d'influence dans les processus décisionnels lorsqu'elles sont mariées selon la coutume ou prises suite à un échange. L'implication des familles respectives du mari et de la femme dans la relation semble sous-tendre cette place qui est accordée aux femmes relevant de ces régimes matrimoniaux. Les résultats de l'EDSB-V<sup>1</sup> de 2017-2018 indiquent en effet que, les femmes en union de l'Atacora semblent plus autonomes, notamment dans l'utilisation de leur propre revenu que leurs homologues de l'ensemble du territoire national. En effet, pendant qu'au niveau national 73,3% décident principalement de l'utilisation de leur revenu, elles sont 86,7%

---

<sup>1</sup> 5<sup>ème</sup> Enquête Démographique de Santé du Bénin (EDSB-V), 2017-2018

à le faire parmi celles de l'Atacora. Par ailleurs, dans seulement 5,7% des cas, la décision de l'utilisation de l'argent gagné par la femme revient principalement au conjoint dans l'Atacora contre 7,9% au niveau national.

En termes de représentativité, de façon globale, bien que la proportion de femmes dans les diverses institutions de prise de décision se soit progressivement accrue au cours des années, elle reste relativement faible. En effet, la proportion des femmes occupant les postes de responsabilité dans l'administration publique au Bénin demeure toujours faible<sup>2</sup>. Sur un total de 1658 postes de responsabilité dans l'administration béninoise, à peine 154 sont occupés par les femmes, soit un pourcentage de 9,3%. Au niveau de l'exécutif ou du parlement béninois, la présence des femmes a été en dent de scie de 1972 à 2023. En effet, globalement, la proportion de femmes dans les différentes législatures du Bénin est restée en deçà des 10% sauf entre 2007 et 2011. **Avec la nouvelle loi électorale qui a régi les élections de janvier 2023, la proportion de femmes connaît une hausse substantielle (au moins 24 sièges sur les 109).** Au niveau sectoriel, la situation reste identique globalement. Par exemple, jusqu'en 2021

### **Quels sont les comportements, les pratiques, et les normes sociales qui sous-tendent les inégalités de genre dans l'accès et le contrôle des services et ressources liés au foncier ?**

Dans le domaine du foncier, les pratiques constatées sont de plusieurs ordres.

---

<sup>2</sup> [Ministère de la Fonction publique et la Réforme Administrative, 2021, Rapport annuel 2021 sur les](#)

aux postes de Directeurs Départementaux de l'Eau et des Mines (DDEM), il n'y avait qu'une femme sur 7 soit 14,28 %. A partir de 2022, il y a 4 femmes sur 11 soit 36,36 % qui sont DDEM. Malgré la progression notée, l'égalité est encore loin d'être une réalité.

#### **↳ Sacralisation des ressources en eau : entre diabolisation et marginalisation des femmes**

Les pratiques en lien avec la sacralisation des sources d'eau entraînent **l'inaccessibilité des femmes à certaines sources d'eau sacrées ou non**. Il est érigé des interdits autour des cours d'eau sacrés ou qui ont été érigés en des lieux rituels ou sacrificiels. Ces cours d'eau sont inaccessibles aux femmes. Il est rapporté, autant à Copargo qu'à Tanguiéta que *« la femme est, par définition, un être spirituellement impur, parce qu'il y a des couvents où, elle ne peut pas entrer, car, si elle entre, ce sont des dégâts »*. L'interdiction les frappe surtout lorsqu'elles sont en période de menstruation. Il est aussi interdit aux femmes de puiser de l'eau à certains endroits et à certaines heures lorsqu'elles sont en période de menstruation ou enceinte parce que des esprits maléfiques pourraient apparaître à ces endroits.

#### **↳ Femme ! Tu n'as pas droit à l'héritage.**

En dépit des dispositions du code foncier et domanial voté en 2013 et revu en 2017 et

[statistiques du genre dans l'administration publique au Bénin\).](#)

de la loi portant code des personnes et de la famille votée en 2002 et révisée en 2015 et 2021, la femme n'a pas droit à l'héritage dans les pratiques en cours dans les localités de la portion béninoise du bassin de la Volta.

A Copargo comme à Tanguiéta, il est revenu que deux réalités se côtoient. La réalité rurale qui exclut systématiquement les femmes de toutes les questions foncières (elle est dominante), et la réalité urbaine qui combine la réalité rurale et la mise en œuvre des dispositions du code domanial et du foncier. Ce dernier aspect est observé surtout dans les centres urbains où les femmes ont commencé à hériter de la terre au même titre que les hommes.

En dépit des rapports au foncier qui viennent d'être décrits, si les femmes ont envie de mener des activités génératrices de revenus qui nécessitent la terre comme intrant, elles recourent aux modes de faire valoir qui existent, notamment l'emprunt. Il est constaté qu'il leur est souvent remis les terres très peu arables.

Les pratiques ici rapportées se fondent sur le système patriarcal, notamment sur le fait que la femme est appelée à se marier et donc à quitter sa famille d'origine pour une autre famille. Sur « l'ensemble des parcelles acquises par mode sécurisant (héritage, attribution coutumière et achat) seulement 13% appartiennent aux femmes, les 87% appartiennent aux hommes. Par ailleurs, les superficies moyennes des parcelles des femmes sont

en général plus petites que celles des hommes : 0,90 ha pour les femmes contre 1,26 ha pour les hommes »( MFSN, 2008)<sup>3</sup>

### ↳ L'influence des fondements religieux

Les pratiques liées à l'accès et au contrôle des ressources en eau ou au foncier sont fortement sous-tendues par les croyances religieuses dans la portion béninoise du bassin de la Volta. Trois mots sont souvent invoqués : Dieu (Bible et Coran), la tradition et le « *Djowamɔ* » (Litt. ce qu'on a vu tel à sa naissance). Souvent, les deux derniers mots renvoient à la même réalité. Ces concepts renvoient à la notion de « supériorité » de l'homme sur la femme et la construction sociale des rôles de genre. Le récit de la création dans le Coran (Sourate 4) et dans la Bible (Genèse) est largement mobilisé à cet effet. Quand on dit Dieu a créé la femme avec une partie des côtes de l'homme cela suppose que la femme est une émanation de l'homme et par conséquent il lui est supérieur et elle lui doit soumission et obéissance.

Pour certains, notamment les personnes qui relèvent des religions endogènes, ce n'est ni une question de Coran, ni une question de Bible. Cette relation hiérarchique et de domination entre l'homme et la femme relèverait de ce qu'en milieu fon on appellerait le « *Djowamɔ* ». Cette réalité vue ou découverte à la naissance, s'imposerait à l'homme et à la femme. C'est un fait social, qu'il ne faut ni questionner, ni chercher à remettre en cause, mais qu'il faut

---

<sup>3</sup> Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin, 2008

simplement se contenter de suivre et de répliquer à travers des mécanismes savamment construits au niveau des populations.

Toutefois, il apparaît nécessaire d'améliorer ces pratiques et systèmes de

## **Que faire pour un réel changement social en faveur de l'égalité des sexes dans l'accès et le contrôle des services et ressources liés à l'eau et au foncier ?**

Pour aplanir les inégalités liées aux normes sociales, attitudes, comportements et systèmes de croyance et les réglementations ainsi que les inégalités de genre à l'échelle des réseaux institutionnels et processus qui gouvernent l'accès et le contrôle des ressources en eau et actifs liés à l'eau et au foncier, il importe que les décideurs politiques tant au niveau local que national, mobilisent des moyens pour :

- sensibiliser et négocier avec les chefs traditionnels, et autres acteurs locaux pour une meilleure facilitation des normes sociales pour l'accès des femmes aux ressources et services liés à l'eau et au foncier ;
- promouvoir une plus grande harmonie et un meilleur partage des décisions au sein des couples ;
- encourager le leadership et l'influence des femmes au niveau communautaire ;
- adapter les approches spécifiques en matière d'intégration de la dimension de genre et les messages et supports associés au contexte local ;
- faciliter l'accès des filles dans les filières scientifiques et

croyances afin d'assurer une pleine participation des femmes comme celle des hommes à une meilleure gouvernance des ressources et services liés à l'eau et au foncier.

technologiques et les accompagner dans leur scolarité ;

- Consacrer davantage de ressources à l'exploration et au renforcement des liens entre les secteurs de l'eau et de l'assainissement, du foncier et du climat ;
- renforcer les capacités du personnel des structures des secteurs de l'eau, du climat et du foncier sur l'Approche Transformatrice du Genre.